

La finale du 54^e Concours Eurovision de la chanson inaugure une nouvelle procédure de vote

NOTE A L'INTENTION DE LA PRESSE

La finale de l'édition 2009 du Concours Eurovision de la Chanson inaugure une nouvelle procédure de vote faisant intervenir des jurys professionnels dans les 42 pays participants. Les téléspectateurs et les jurys décideront à 50 pour cent chacun de l'issue de la finale. C'est la première fois depuis 1997 que des jurys voteront dans tous les pays participants. La procédure de vote de la demi-finale reste inchangée.

Ruurd Bierman, Président du Groupe de référence, a expliqué cette décision: "Nous croyons fermement au télévote comme moyen de connaître l'avis des millions de téléspectateurs qui nous regardent dans l'Europe entière. Au terme du débat public concernant les votes de voisinage et de diaspora, nous avons décidé de donner aux jurys nationaux la possibilité d'intervenir dans l'issue de l'édition 2009 du Concours Eurovision de la chanson."

Une majorité favorable

Une enquête réalisée auprès des représentants des radiodiffuseurs participants a révélée que la majorité d'entre eux est en faveur d'un modèle mixte de ce type. Ce système bénéficie aussi du soutien massif des fans du Concours Eurovision de la chanson.

"Une émission plus intéressante"

"Rien n'est plus démocratique que le vote du public, mais un jury prend le temps d'écouter plusieurs fois les chansons avant de se décider. A Belgrade, l'année dernière, nous avons constaté la différence entre l'avis du public et celui des jurys de secours, et nous considérons qu'une combinaison des deux rendra l'émission plus intéressante," a déclaré Svante Stockselius, Superviseur exécutif du Concours Eurovision de la chanson au nom de l'UER.

La nouvelle procédure de vote de la finale en quelques mots:

- Dans chacun des 42 pays participants, un jury de **cinq** professionnels du monde de la musique (dont un président de jury) évaluera les artistes participant à la finale;
- le vote du jury et le télévote compteront pour 50 pour cent chacun. Les résultats combinés seront présentés à l'écran par les porte-parole pendant la finale dans tous les pays participants;
- un huissier indépendant supervisera le vote du jury dans chaque pays;
- le jury sera composé de membres d'âge, de sexe et d'origine divers;
- tous les jurés seront citoyens du pays qu'ils représentent;
- aucun juré n'entretiendra, avec l'un(e) ou l'autre des chansons/artistes participants, de lien l'empêchant de voter de façon indépendante. Les radiodiffuseurs participants enverront une lettre stipulant qu'ils acceptent les instructions de vote, accompagnée d'une déclaration signée par chaque membre du jury s'engageant à voter de façon indépendante;
- le nom des jurés sera révélé par les différents radiodiffuseurs participants avant ou pendant la finale;

- les jurys nationaux classeront les chansons après la seconde répétition en costumes. Le jury se réunira le jour de la finale en direct;
- chaque juré de chaque jury national classera ses dix chansons préférées en leur attribuant des points allant de 1 à 8, puis 10 et 12;
- le président attribuera 12 points à la chanson ayant obtenu le plus grand nombre de voix de la part de tous les membres du jury, 10 points à la chanson arrivée en deuxième position en nombre de voix, 8 points à la chanson arrivée en troisième position en nombre de voix, 7 points à la suivante, et ainsi de suite jusqu'à 1 point pour la chanson arrivée au dixième rang du nombre de voix exprimées par tous les membres du jury;
- en cas d'égalité pour l'une ou l'autre des positions du classement, l'ordre des chansons à égalité sera tranché par un vote à main levée entre les membres du jury (qui ne sont pas autorisés à s'abstenir);
- les résultats du vote des jurys nationaux seront rendus publics par le Superviseur exécutif du Concours Eurovision de la chanson au nom de l'UER sur le site: www.eurovision.tv

Exemple de la nouvelle procédure de vote:

Le pays Z vote

Télévote

12 points sont attribués au pays A

10 points sont attribués au pays B

8 points sont attribués au pays C

Vote du jury

12 points sont attribués au pays D

10 points sont attribués au pays B

8 points sont attribués au pays C

6 points sont attribués au pays E

Les votes sont combinés pour donner les résultats annoncés par le porte-parole

20 points au pays B = *12 points de la part du pays Z*

16 points au pays C = *10 points de la part du pays Z*

12 points au pays A = *8 points de la part du pays Z* (en cas d'égalité, le télévote l'emporte)

12 points au pays D = *7 points de la part du pays Z*

6 points au pays E = *6 points de la part du pays Z*

Pour de plus amples informations concernant la procédure de vote pendant le Concours Eurovision de la chanson, veuillez vous rendre sur le site: www.eurovision.tv/page/moscow2009/voting